

Bonjour à tous



Mairie de

Soissons-sur-Nacey

21270

Détériorations & Incivilités

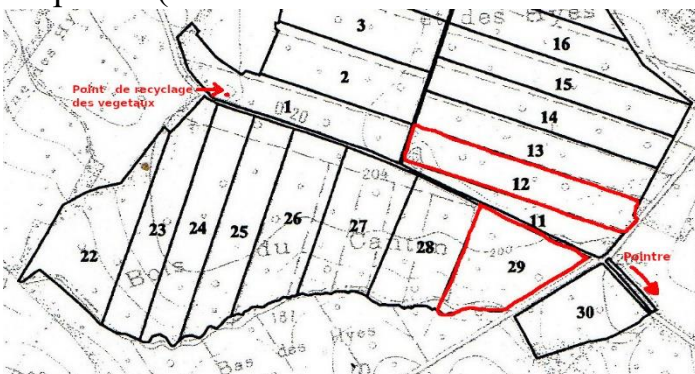
Nous sommes malheureusement obligés de constater une recrudescence des incivilités dans notre commune : dépôts divers (canettes sur le terrain de boules, dépôts de déchets non végétaux à la déchèterie, sacs de déchets sur le parking de la Sommière, boîtes à livres régulièrement détériorées, vitre cassée à la salle des fêtes, etc.). J'invite donc chacun à se mobiliser afin de préserver notre village dans un état de propreté, de respect et de convivialité. Comptant sur la responsabilité et la vigilance de chacun d'entre nous.

Travaux : éclairage public

À compter du mardi 11 août 2026, la société Citéos débutera les travaux correspondant à la première tranche de remplacement des luminaires d'éclairage public. (Rue de flammerans, Rue du Bourg, Rue des cailloux, Rue chevillard). Le reste des rues de la commune sera concerné par la deuxième tranche, dont les travaux seront réalisés courant 2027.

Inscription aux affouages 2026/2027

Les inscriptions pour obtenir un affouage dans notre forêt communale (parcelles 12 et 29) auront lieu à la Mairie du **mercredi 19 août au vendredi 25 septembre inclus** durant les heures d'ouverture au public (les mercredis de 8h30 à 11h30 et les Vendredis de 13h30 à 16h30).



Voici quelques rappels de la réglementation :

- Le droit d'affouage n'est pas cessible et chaque personne doit s'inscrire à titre personnel et s'acquitter de la taxe correspondante (10 €) par chèque postal ou bancaire uniquement.
- Dans la mesure où cette personne n'est pas en mesure de façonner elle-même son bois, elle peut se faire aider par l'un de ses collègues. Mais seul l'affouagiste inscrit est responsable juridiquement et

financièrement du lot qui lui sera affecté.

- Le bois retiré de chacun des lots sera comptabilisé à raison de 3,00 € le stère comme complément de la taxe affouagère.

Ceux ou celles qui ne pourraient pas venir s'inscrire en mairie, ont la possibilité de compléter le bulletin ci-dessous et de le remettre dans la boîte à lettres de la mairie dans les mêmes délais, sous enveloppe cachetée et avec un chèque de 10€ établi au nom du Trésor public.

Le Maire
Jean-Marc MASLY

Bulletin d'inscription à l'affouage

A déposer avant le 25 septembre 2026, 16h00 dernier délai

Monsieur ou Madame souhaite obtenir un affouage dans la forêt communale pour la campagne 2026-2027.

Ci-joint un chèque de 10€ établi au nom du Trésor public.

Fait à Soissons-sur-Nacey le

Signature obligatoire